

Information sur la présence de chlorothalonil dans l'eau potable distribuée par l'AIAE

Suite à l'interdiction au 1^{er} janvier 2020 des fongicides à base de chlorothalonil, l'Office cantonal de la consommation (OFCO) procède à des contrôles des eaux potables des communes du Canton.

Les analyses menées ont mis en évidence que l'eau distribuée dans de nombreuses communes, y compris dans des communes membres de l'Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE), contient des doses dépassant les valeurs admises pour les métabolites du chlorothalonil.

L'AIAE est consciente de la problématique et met en œuvre des mesures afin de supprimer les captages des sources affectées par ces métabolites. Elle procédera prochainement à de nouvelles analyses afin de s'assurer qu'elles respectent dorénavant les valeurs maximales prévues par la Loi sur les denrées alimentaires.

Toutefois, nous vous rappelons que l'eau de notre commune est potable comme elle l'a été jusqu'à aujourd'hui. Les conclusions de l'AIAE vont dans le même sens, les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse étant très élevées.

La communication de l'AIAE à ce propos est affichée au pilier public et publiée sur le site internet communal (onglet «thèmes et liens», rubrique «eau»).

Pour conclure, la Municipalité précise que le fait de ne plus pouvoir utiliser les sources à disposition provoquera inévitablement une hausse du prix de l'eau.

Projet Perséides

Comme une centaine de communes du canton, Oppens éteindra son éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août afin de permettre l'observation de l'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, les Perséides.

Le projet Perséides a été lancé en 2019, à Orbe, sur le constat que l'éclairage artificiel rend difficile l'observation de la Voie lactée et de la plupart des étoiles. Sur la base d'une adhésion volontaire des communes, le projet vise, à terme, d'éteindre toute l'Europe une nuit par année, du 12 août le soir au 13 le matin.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à l'adresse www.projet-perseides.org



Bulletin d'information de la commune d'Oppens

Le Bagnolet

Juillet 2020

Fête Nationale du 1^{er} août 2020

En raison de la situation épidémiologique, due au COVID-19, dans laquelle nous nous trouvons depuis quelques mois maintenant et malgré les assouplissements communiqués par le Conseil fédéral, les Municipalités de Rueyres et d'Oppens ont décidé de ne pas organiser la fête nationale cette année.

Bien que les rassemblements soient à nouveau autorisés, après mûres réflexions, nous estimons qu'il est difficile de respecter les mesures de sécurité et de distanciation durant cette manifestation.

Nous espérons que vous comprendrez notre décision et nous vous souhaitons tout de même un bel été !

Guichet de l'administration et du Contrôle des habitants

Nous vous informons que le bureau restera fermé jusqu'à nouvel ordre. Nous continuerons toutefois de traiter les demandes qui nous parviennent par téléphone au 076 343 81 35 (heures de bureau) ou par mail (oppens@bluewin.ch). Veuillez toutefois noter que la Secrétaire ne sera pas joignable du 29 juillet au 13 août inclus. Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir prendre vos dispositions en fonction de ce qui précède.

Prochaine séance de Conseil général

La prochaine séance du Conseil général a été fixée au 15 septembre à 20h15. Nous vous rappelons que toute personne domiciliée à Oppens ayant le droit de vote au niveau communal a la possibilité de faire partie du Conseil.

Parcours «diversité forestière»

«Les forêts suisses assument énormément de missions importantes. Elles hébergent environ 30 000 espèces animales, végétales et fongiques, absorbent le CO2 et protègent ainsi notre climat. Elles nettoient l'eau d'infiltration, fournissent presque la moitié de notre eau potable et nous protègent contre les dangers naturels. Elles constituent aussi un lieu de détente extrêmement prisé et fournissent du bois, une matière première locale renouvelable importante. Afin que la forêt puisse encore remplir demain toutes ces fonctions et beaucoup d'autres, la diversité de la vie doit y être préservée. Avec une riche biodiversité, nous nous protégeons contre les conséquences du changement climatique et préservons les coins verts paradisiaques de notre pays. Vivez la diversité de nos forêts ici et maintenant ou directement à votre porte.»

Le texte ci-dessus est tiré de la campagne lancée par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) que vous pouvez retrouver à l'adresse internet suivante: <https://www.diversité-forestière.ch>. L'OFEV a lancé un appel ce printemps pour trouver des communes intéressées à participer à la mise en place d'un parcours «diversité forestière». La municipalité s'est associée à cette action en proposant un circuit d'environ 1 km, dont le point de départ est situé proche de l'angle SO de la gravière Roulin, à côté des bâtiments de la société hippique DGM-Menthue.

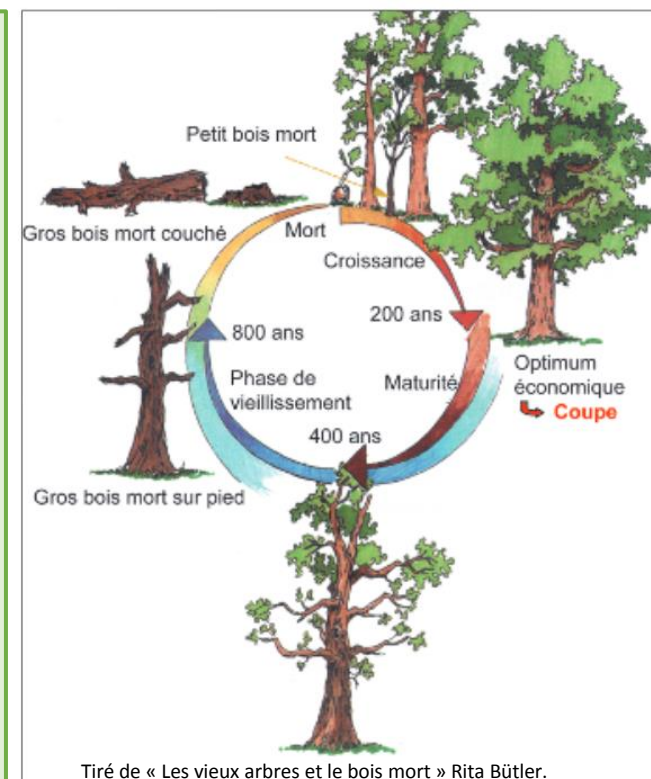


Le parcours a été installé avec l'aide de Géraldine Martin et Estelle Barraud du groupe développement durable. Un concours est associé au projet dont le but est de découvrir le nom des espèces représentées aux différents postes. Les formulaires de concours se trouvent dans la boîte aux lettres au début du parcours, ou sur internet.



Îlot de sénescence

En 2018 la municipalité a décidé de la création d'une réserve forestière dans les forêts communales. L'objectif est l'abandon de l'exploitation dans la réserve durant au moins 50 ans. Cela permet aux arbres de poursuivre leur vieillissement naturel au delà de l'optimum économique, période qui est la plus intéressante pour les êtres vivants dépendant des vieux arbres. Le périmètre de l'îlot représenté en vert sur le plan couvre 1,6 ha.



Tiré de « Les vieux arbres et le bois mort » Rita Büttler.
Figure 5: Cycle de vie d'un arbre, à l'exemple du chêne. Dans la forêt de production, les arbres sont abattus lorsqu'ils atteignent l'optimum économique. Les trois quarts environ de leur cycle biologique naturel en sont abrégés, phases de vieillissement et de décrépitude incluses. Dans les forêts de production, les espèces tributaires des vieux arbres ont donc la vie dure.

Canicule, que faire ?

Les fortes chaleurs peuvent entraîner des conséquences graves pour la santé, en particulier chez les personnes vulnérables. Les règles à observer sont :

- se protéger de la chaleur en restant chez soi et en évitant les activités physiques aux heures les plus chaudes,
- préserver la fraîcheur de la maison autant que possible en fermant les fenêtres et volets le jour et en les ouvrant la nuit,
- s'hydrater suffisamment, en buvant très régulièrement, sans attendre d'avoir soif,
- appeler le médecin traitant ou la centrale des médecins de garde en cas de malaise (0848 133 133) ou le 144 en cas de danger vital.

Nos Municipaux responsables en cas de déclenchement du plan canicule sont Mme Laure Ravera (079 709 31 21) et M. Fabien Carrard (079 375 16 61).